

Règlement “CONCOURS MY OMNIVIT BIRTHDAY ”

ARTICLE 1

La société anonyme Sanofi Belgium, inscrit(e) à la BCE sous le numéro 0464435901, établie et ayant son siège social à 1831 Diegem, Airport Plaza – Montreal Building – Leonardo Da Vinci laan 19, organise un concours intitulé CONCOURS MY OMNIVIT BIRTHDAY. Celle-ci est considérée seule responsable pour ce concours.

ARTICLE 2

Ce concours se déroule du 01/09/19 (00:00) à 31/01/20 (23:59) (date et heure belge faisant foi). La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique, jouant à titre personnel et individuel et domiciliée en Belgique à l'exclusion des personnes morales et personnes suivantes :

- Les membres du personnel de la société organisatrice et leur famille, y compris les concubins, vivant sous le même toit
- Les promoteurs commerciaux, les membres de leur personnel et leur famille
- Leurs conseils en publicité et promotion
- Les personnes mineures
- Les pharmaciens et leurs assistants

L'organisateur se réserve le droit de demander aux gagnants une attestation d'emploi ou tout autre document prouvant leur non-appartenance à l'une des catégories ci-dessus.

ARTICLE 3

Pour participer au concours MY OMNIVIT BIRTHDAY, il faut être en possession d'un billet à gratter MY OMNIVIT BIRTHDAY reçu à

l'achat d'une boîte d'Omnivit (Omnivit Hair Pro Nutri-Radiance, Omnivit Hair Pro Nutri-Repair, Omnivit Junior, Omnivit Boost Instant, Omnivit Active, Omnivit Stress Resist, Omnivit Daily Protect)

La participation au concours MY OMNIVIT BIRTHDAY se fait exclusivement et directement sur le site Omnivit via l'url www.myomnivitbirthday.be, à l'exclusion de tout autre type de participation et de tous subterfuges informatiques. Seront uniquement considérés comme valables les formulaires de participation où figurent les nom, prénom, date de naissance et adresse électronique du concourant. L'identification du concourant se fait sur base de son adresse e-mail. Toute adresse e-mail erronée ou non complète sera considérée comme non valable. Une seule adresse électronique sera acceptée par concourant. Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du concourant et l'annulation de ses participations et de ses gains.

ARTICLE 4

Pour participer valablement, il faut jouer entre le 01/09/19 (00:00) et 31/01/20 (23:59) (date et heure belge faisant foi) inclus sur le site www.myomnivitbirthday.be. Comment participer?

1. Acheter un produit Omnivit et obtenez un ticket à gratter auprès de votre pharmacien.
2. Gratter votre ticket afin de découvrir votre code unique.
3. Connectez-vous sur le site www.myomnivitbirthday.be
4. Répondre à une question sur le produit (informations liées au produit sur la page).
5. Répondre à la question subsidiaire.
6. Valider votre participation.

L'organisateur ne supportera aucune responsabilité pour toute erreur commise imputable au concourant ainsi que toute erreur d'identification.

ARTICLE 5

Les 113 gagnants seront désignés parmi les concourants ayant participé au concours, répondu correctement aux questions et ayant correctement rempli le formulaire. En l'absence de réponse exacte à la question subsidiaire, les gagnants seront ceux dont la proposition est la plus proche de la réponse exacte. Le chiffre le plus proche inférieur à la réponse exacte aura primauté sur le chiffre le plus proche supérieur à la réponse exacte. En cas d'ex-aequo à la réponse de la question, le départage sera effectué en fonction de la date de participation (date et heure) enregistrée sur le serveur informatique, l'ordre utile sera fonction de la rapidité de l'envoi du bulletin.

Les gagnants seront personnellement informés de leur gain par e-mail, dans les 15 jours qui suivent le tirage, à l'adresse mentionnée lors de leur inscription sur le site www.myomnivitbirthday.be

ARTICLE 6

Ce concours est doté de 113 prix: 3 dîner gastronomique, 10 ateliers cuisine, 100 gateaux d'anniversaire. Les prix seront attribués par ordre d'importance de celui ayant le plus de valeur à celui en ayant le moins. Un tirage unique sera effectué dans les 15 jours suivant la date de fin du concours (31/01/20 (23:59) (date et heure belge faisant foi)).²

Il ne sera attribué qu'un seul prix par personne physique et par

famille (même domicile). Les prix offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf décision de l'organisateur en cas d'indisponibilité du prix, auquel cas il serait remplacé par un prix de même valeur.

Les prix seront délivrés de la manière suivante :

- Les gagnants seront informés par e-mail, à l'adresse fournie lors de leur inscription au jeu CONCOURS MY OMNIVIT BIRTHDAY de leur gain, sous réserve d'une identité correcte et à raison d'un seul prix par famille.
- Les prix seront envoyés (à la charge de Sanofi) à l'adresse donnée par les participants lors de leur inscription au concours.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'adresse erronée ou incomplète, et si le prix ne parvenait pas au gagnant, il serait alors considéré comme perdu. De même, l'organisateur ne peut être responsable de perte, détérioration, mauvaise attribution ou autre du chef du service de livraison.

ARTICLE 7

Les participants acceptent sans réserve que l'organisateur use des noms de ceux-ci à des fins promotionnelles et le cas échéant, des photographies prises lors de la remise des prix, sans que cela leur confère le droit à une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution des prix. Ils marquent leur accord pour que les noms des gagnants apparaissent sur la fanpage Facebook d'Omnivit.

En tant que responsable de traitement, l'organisateur se conformera au Règlement Général sur le Protection des Données (« RGPD ») et à toute autre loi belge applicable. Les données à caractère personnel des participants ne seront utilisées que dans le cadre du présent concours intitulé CONCOURS MY OMNIVIT

BIRTHDAY, et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Les données collectées ne seront par ailleurs pas transmises à des tiers et ne seront conservées que pour assurer la mise en œuvre du CONCOURS OMNIVIT BIRTHDAY.

Les participants s'engagent à fournir des données à caractère personnel correctes pour la bonne tenue du CONCOURS OMNIVIT BIRTHDAY. Si le participant ne fournit pas les données demandées, il ne pourra pas y participer. Ces données sont traitées sur la base du consentement du participant.

Les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel. Les participants ont également le droit de demander la limitation du traitement de leurs données à caractère personnel (sous certaines conditions prévues dans le RGPD) et de demander de recevoir les données à caractère personnel qu'ils ont fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et de les transmettre à un autre responsable de traitement (« droit à la portabilité des données »). Les participants ont également le droit de s'opposer à l'utilisation de leurs données, notamment à des fins commerciales ou de marketing. Les participants ont enfin le droit de retirer leur consentement à tout moment, sans que cela n'affecte la légalité du traitement effectué sur la base du consentement avant qu'il ait été retiré.

Le participant peut exercer ses droits en adressant une demande écrite au responsable du traitement du fichier à l'adresse suivante : Sanofi Belgium Airport Plaza – Montreal Building – Leonardo Da Vinci laan 19 -1831 Diegem.

Pour toute plainte concernant le traitement de leurs données à caractère personnel, les participants peuvent s'adresser à l'Autorité de Protection des Données (www.autoriteprotectiondonnees.be), rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

ARTICLE 8

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier l'action, le choix des prix, un point du règlement ou son mode de déroulement si des circonstances imprévisibles et/ou indépendantes de sa volonté devaient le justifier. De même, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de difficultés techniques concernant le site internet de participation. Il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter au mieux les inconvénients occasionnés.

L'organisateur pourra également annuler tout ou une partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre, devant les juridictions compétentes, les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément convenu que, excepté en cas d'erreur manifeste, l'organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis ou conservés directement ou indirectement par lui. Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité et/ou la force probante de ces éléments sous format ou support informatique ou électronique.

ARTICLE 9

Toute communication au sujet de ce concours et de l'application du présent règlement s'effectuera exclusivement par courrier à l'adresse suivante : Sanofi Belgium Airport Plaza – Montreal Building – Leonardo Da Vinci laan 19 -1831 Diegem. Les communications non-formulées par écrit ne seront pas traitées. L'organisateur ne sera jamais responsable des éventuelles lacunes

des systèmes informatiques et des défaillances du serveur.

ARTICLE 10

La seule participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité lequel est disponible au sein de Sanofi Belgium.

Toutes les éventuelles difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par Sanofi Belgium.

Le règlement est disponible et consultable sur le site Omnivit à l'url www.myomnivitbirthday.be

ARTICLE 11

Aucune contestation ne sera acceptée concernant le libellé du présent règlement.

Toute archive relative au présent concours sera réputée détruite du jour de la remise des prix.